



Assemblée générale

Soixante-huitième session

99^e séance plénière

Lundi 30 juin 2014, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Ntwaagae (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

Projet de décision (A/68/L.51)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur le point 10 de l'ordre du jour à ses 91^e et 92^e séances plénières, le 6 juin.

Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de décision A/68/L.51, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de décision A/68/L.51, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le

VIH/sida », je souhaite qu'il soit pris acte de l'état des incidences financières de ce projet, présenté au nom du Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Aux termes du paragraphe b) du projet de décision, l'Assemblée générale déciderait de convoquer une réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016, de préférence pendant le deuxième semestre, et d'engager les consultations nécessaires pour déterminer les modalités d'organisation de cette réunion pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, mais au plus tard en décembre 2015.

En application de cette demande figurant au paragraphe b), l'Assemblée générale convoquerait une réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016. Il est entendu que toutes les questions ayant trait à cette réunion, y compris la date de sa convocation, ses modalités et sa portée, seront déterminées pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. En conséquence, les modalités de la réunion n'ayant pas encore été arrêtées, il est impossible en l'état actuel d'estimer le coût éventuel des besoins liés aux réunions et à la documentation. Lorsqu'il aura été décidé des modalités, du format et de l'organisation de la réunion, le Secrétaire général présentera les prévisions de dépenses correspondantes, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-44919(F)



Document adapté

Merci de recycler



En conséquence, en cas d'adoption par l'Assemblée générale, le projet de décision A/68/L.51 n'aura aucune incidence financière sur le budget-programme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/68/L.51, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/68/L.51?

Le projet de décision A/68/L.51 est adopté (décision 68/555).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, pour une explication de position sur la décision qui vient d'être adoptée.

M^{me} Derderian (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont joints au consensus sur la décision qui vient d'être adoptée. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général intitulé « Vers une élimination de l'épidémie du sida : atteindre les objectifs de 2015 et planifier l'après 2015 » (A/68/825). Nous tenons aussi à souligner les progrès accomplis et les défis qui restent à surmonter dans la lutte contre le VIH et le sida, comme le précise le rapport.

Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016 et entendons participer activement aux consultations sur les modalités de cette réunion afin d'en garantir le succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 10 de l'ordre du jour.

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution (A/68/L.49)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres que l'examen du projet de résolution A/68/L.49, intitulé « Modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », aura lieu après que la Cinquième Commission aura approuvé ses incidences sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

La séance, suspendue à 15 h 25 le lundi 30 juin, est reprise à 15 h 45 le jeudi 3 juillet.

En l'absence du Président, Mr. Ntwaagae (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-huitième session (A/68/235)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner une demande présentée par le Secrétaire général dans le document A/63/235, portant sur la nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale de la démission de Gerhard Kuntzle (Allemagne) comme membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, à compter du 16 juin 2014. Un poste est donc devenu vacant au sein du Comité à compter de cette date.

L'ordre du jour de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale ne comprend pas de question subsidiaire sur la « Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies ». En conséquence, le Secrétaire général a jugé nécessaire de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée d'une question subsidiaire additionnelle intitulée « Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies », au titre du point 116 de l'ordre du jour, intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations ».

Vu la nature de la question, s'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de déroger à la disposition pertinente de l'article 40 du Règlement intérieur, selon laquelle le Bureau devrait se réunir sur la question de l'inscription de cette question subsidiaire à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, souhaite inscrire à l'ordre du jour de la présente session, au titre du point 116 de l'ordre du jour intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations », une question subsidiaire additionnelle intitulée « Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies », sous le titre I « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Vu la nature de la question, le Secrétaire général demande en outre qu'elle soit renvoyée à la Cinquième Commission.

Comme la Cinquième Commission vient d'achever ses travaux pour la reprise de la session, et sans créer de précédent, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner cette question directement en séance plénière? Je sais que cette période a été difficile pour les membres de la Cinquième Commission, et ce qui est demandé, c'est que cette question soit examinée directement à la présente session de l'Assemblée générale sans passer par la Cinquième Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres que cette question additionnelle devient le point 116 j) de l'ordre du jour de la présente session.

Point 18 de l'ordre du jour (*suite*)

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution (A/68/L.49)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/917)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'au titre du point 118 de l'ordre du jour, l'Assemblée a tenu le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement à ses 29^e et 30^e séances plénières, le 7 octobre 2013, et à sa 31^e séance plénière, le 8 octobre 2013.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.49, intitulé « Modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ». Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/68/L.49. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter?

Le projet de résolution A/68/L.49 est adopté (résolution 68/279).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur George Wilfred Talbot, du Guyana, et à l'Ambassadeur Geir Pedersen, de la Norvège, qui ont dirigé avec une grande compétence et beaucoup de patience les délibérations et les négociations complexes dans le cadre des consultations. Je remercie également les États Membres pour leurs contributions très précieuses à l'aboutissement de la résolution 68/279. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour remercier les Ambassadeurs de leur travail acharné et de leur leadership.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 18 l'ordre du jour.

Point 67 de l'ordre du jour (*suite*)

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Projet de décision (A/68/L.52)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a décidé d'examiner le point 67 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et a adopté la résolution 68/237, intitulée « Proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine », à sa 72^e séance plénière, le 23 décembre 2013.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision A/68/L.52, intitulé « Reconstitution du processus intergouvernemental de l'Assemblée générale relatif à un programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/68/L.52?

Le projet de décision A/68/52 est adopté (décision 68/556).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 67 b) l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 131, 134, 147, 148, 150 à 152, 154 à 158, 159 a) et b), 160 à 165, 176 et 132 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Ken Siah, de Singapour, de bien vouloir présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M. Siah (Singapour), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur des questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la deuxième partie de la reprise de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Au titre du point 131 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », dans son rapport publié sous la cote A/68/610/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 134 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 », dans ses rapports publiés sous les cotes A/68/689/Add.2 et A/68/917, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution et un état des incidences sur le budget-programme que la Commission a adoptés sans les mettre aux voix.

Au titre du point 147 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », dans son rapport publié sous la cote A/68/918, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les quatre projets de résolution suivants que la Commission a adoptés sans les mettre aux voix : le projet de résolution I, intitulé « Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents »; le projet de résolution II, intitulé « Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des

montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents »; le projet de résolution III, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix »; et le projet de résolution IV, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ».

S'agissant des projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale que, à l'exception de celui présenté au titre du point 159 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Commission a adopté tous les projets de résolution sans les mettre aux voix.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : 148, « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », publié sous la cote A/68/672/Add.1; 150, « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », publié sous la cote A/68/922; 151, « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre », publié sous la cote A/68/923; 152, « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », publié sous la cote A/68/924; 154, « Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste », publié sous la cote A/68/919; 155, « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti », publié sous la cote A/68/925; 156, « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », publié sous la cote A/68/926; 157, « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria », publié sous la cote A/68/927; 158, « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali », publié sous la cote A/68/680/Add.1; 159 a), « Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », publié sous la cote A/68/671/Add.1; 160, « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud », publié sous la cote A/68/929; 161, « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan », publié sous la cote A/68/920; 162, « Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne », publié sous la cote A/68/921; 163, « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental », publié sous la cote A/68/930; 164, « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », publié sous la cote A/68/931; 165, « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité »,

publié sous la cote A/68/933; et 176, « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine », publié sous la cote A/68/932.

S'agissant du point 159 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/68/928. La Commission a examiné le projet de résolution et décidé, par un seul vote enregistré, de maintenir le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13. Le projet de résolution, pris dans son ensemble, a été adopté par la Commission à l'issue d'un vote enregistré. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution.

Enfin, au titre du point 132, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission, dans son rapport A/68/691/Add.2, recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision relatif aux questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure. Cette proposition a été adoptée par la Commission sans être mise aux voix.

Pour terminer, je voudrais remercier les délégations de leur coopération au cours des négociations. Je tiens également à remercier le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Janne Taalas, de son accompagnement constant durant nos travaux, et remercier aussi les autres membres du Bureau de l'Assemblée à sa soixante-huitième session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission de cette présentation.

Avant de poursuivre, je tiens à signaler aux représentants qu'étant donné que la Cinquième Commission vient de terminer ses travaux, les rapports sont disponibles en anglais uniquement. Je crois comprendre qu'ils seront publiés dans les autres langues dans les meilleurs délais. Je présente nos excuses aux représentants, et les remercie de leur compréhension.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire préalable.

Point 131 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/610/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution, recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport, dont le texte, pour le moment, est reproduit dans le document A/C.5/68/L.43. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 68/19 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 131 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour (*suite*)

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/689/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution, recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport, dont le texte, pour le moment, est reproduit dans le document A/C.5/68/L.42, tel que révisé oralement à la Commission.

Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution, intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/280).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 147 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/918)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de quatre projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à IV.

Le texte du projet de résolution I, intitulé « Résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261 sur le rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents », est reproduit, pour le moment, dans le document A/C.5/68/L.44, tel que révisé oralement à la Commission. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/281).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents ». Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.45. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 68/282).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.46.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 68/283).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.47. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 68/284).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de position suite à l'adoption des résolutions.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde, qui est l'un des plus gros fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tient à souligner l'importance de la résolution 68/281 que l'Assemblée générale vient d'adopter. C'est la première fois en près de 20 ans que l'Assemblée générale révisé à la hausse les taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents.

Si nous avons accepté ce compromis de consensus, c'est en raison de notre attachement avéré au multilatéralisme. Nous sommes convaincus que mettre en péril le remboursement aux contingents portant le casque bleu sur le terrain nuirait aussi bien à l'institution et à la crédibilité des Nations Unies qu'à la capacité des contingents de s'acquitter efficacement du mandat pour lequel ils ont été déployés. Nous remercions très sincèrement le Représentant permanent de la Bolivie qui, en tant que Président du Groupe des 77, n'a pas peu contribué à ce résultat. Nous saisissons également cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'aplanir les divergences entre les pays qui financent les contingents et ceux qui fournissent ces contingents et qui, ensemble, forment un tout organique, le maintien de la paix des Nations Unies. À cette occasion, nous voudrions déclarer ce qui suit.

Premièrement, l'issue des négociations, qui ont été longues et ardues, tout au long des deux derniers mois, trouve son origine profonde dans l'acceptation par l'ensemble des membres de l'Assemblée du processus relatif au rapport du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et d'autres questions connexes (A/C.5/67/10, annexe) et dans l'enquête qu'il a menée (voir A/68/813). L'Inde, qui a été membre du Groupe consultatif, est bien consciente des compromis qui ont été faits sur ce rapport. Le fait que le rapport transmis au Secrétaire général, et subséquentement passé au peigne fin par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a failli échouer en raison des écueils propres à la Cinquième Commission a de quoi nous inquiéter. La façon dont les négociations ont été menées à la Cinquième Commission, qui a cherché à rouvrir le rapport et l'enquête du Groupe consultatif de haut niveau, est répréhensible.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'avec l'adoption de la résolution, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés sans équivoque envers la méthode qui permet désormais de gérer le remboursement des frais engagés par les contingents des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce qui signifie essentiellement que le rapport du Groupe consultatif de haut niveau et la résolution instaurent un système automatique et objectif qui permettra de gérer, à l'avenir, le remboursement des frais engagés par les contingents dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Dans quatre ans, ceux qui nous succéderont à l'Assemblée générale devraient, nous l'espérons, pouvoir adopter un projet de résolution

de suivi loin de la rancœur et de l'amertume qui ont marqué nos échanges aujourd'hui.

Deuxièmement, l'enquête commanditée par l'Assemblée générale dans le cadre du rapport du Groupe consultatif de haut niveau est la méthode objective de miseaux fins de l'examen des taux de remboursements aux contingents. L'Inde est l'un des dix pays qui ont facilité l'enquête. Le montant moyen établi par l'enquête, qui propose le versement de 1762 dollars par mois à titre de remboursement à chaque Casque bleu déployé dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies, se fonde sur des faits concrets. Que de tels faits aient été contestés et qu'on ait fait l'impasse sur eux en invoquant les difficultés économiques et financières rencontrées actuellement par les pays qui financent les contingents n'ôte en rien, à notre avis, à la justification du montant de 1762 dollars par mois. C'est pourquoi nous comptons que la prochaine enquête, prévue dans quatre ans, se basera sur le montant de 1762 dollars pour examiner les réalités du terrain en fonction des coûts élevés du maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, je voudrais faire allusion à l'argument majeur invoqué au cours des négociations cette année s'agissant des autorisations budgétaires aux fins de la contribution au maintien de la paix des Nations Unies : les difficultés économiques. Comme cela a été relevé, il a fallu 18 longues années pour que le montant de 1028 dollars par Casque bleu et par mois soit révisé à la hausse aujourd'hui. Au cours de cette période, beaucoup d'entre nous, notamment les pays fournisseurs de contingents, ont rencontré les mêmes difficultés économiques et pris des mesures d'austérité similaires. Toutefois, ces difficultés ne nous ont pas empêchés, en tant que pays fournisseurs de contingents, de rester attachés à la cause du maintien de la paix et de la sécurité internationales en fournissant des contingents lorsque l'Organisation des Nations Unies nous le demande. Nous espérons que les quatre prochaines années verront une amélioration de la situation économique de nos partenaires qui financent les contingents. Nous mettons toutefois en garde contre l'utilisation une autre fois de cet argument dans quatre ans pour essayer d'invalidier le résultat du processus objectif incarné par l'enquête commanditée par l'Assemblée générale.

Quatrièmement, nous voudrions exprimer notre préoccupation au sujet de la pression de plus en plus grande que subissent les ressources humaines et financières des États Membres participants en raison de la croissance exponentielle des opérations de maintien

de la paix des Nations Unies. Que ces opérations soient mandatées de façon mécanique par le Conseil de sécurité en réponse à des situations politiques explosives dans des États Membres est quelque chose dont nous avons longuement examiné dans le cadre de débats publics au Conseil de sécurité. C'est à l'Assemblée générale qu'il revient de demander au Conseil de sécurité de revoir son approche, eu égard aux difficultés financières que d'importants membres du Conseil rencontrent en termes de ressources à consacrer aux opérations de maintien de la paix, dont l'empreinte ne cesse de s'accroître. Tout ce que le Conseil de sécurité peut faire, pour reprendre un idiome de commerçant, c'est de « gouverner sa bouche selon sa bourse ».

Enfin, nous nous proposons encore une fois, en tant qu'important pays fournisseur de contingents, de faire part au Conseil de sécurité de notre expérience et de lui fournir des conseils sur la manière de rendre les mandats des opérations de maintien de la paix moins coûteux. Mais nous ne pouvons le faire que si le Conseil de sécurité commence à appliquer les dispositions de l'Article 44 de la Charte des Nations Unies, qui nous permet de jouer ce rôle. Nous espérons que les membres du Conseil de sécurité, plus particulièrement les grands États Membres qui financent les contingents, tireront parti de notre proposition de sorte que nous puissions partager le fardeau d'une façon constructive pour rendre l'Organisation des Nations Unies plus crédible et plus efficace.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'effort fait par M. Janne Taalas et le brio avec lequel il a conduit les travaux de cette difficile session de la Cinquième Commission. Nous le remercions de son rôle de premier plan.

Ma délégation salue la brillante direction, la sagesse et le talent de négociateur de l'Ambassadeur Sacha Llorentty Soliz, Président du Groupe des 77 et de la Chine. Nous remercions aussi les partenaires d'avoir pris langue avec le Groupe des 77 et de s'être engagés à accroître le taux de remboursement malgré les restrictions budgétaires. Nous pouvons tous nous féliciter de ce que, malgré la différence de leurs points de vue, toutes les parties se soient résolument efforcées de tirer parti du terrain d'entente et de garder intact et fort le partenariat en matière de maintien de la paix. Ce qui importe en fin de compte c'est que l'esprit et la tradition de consensus aient prévalu.

Les experts de la Cinquième Commission méritent d'être salués pour leur professionnalisme, leur travail

acharné et leur ténacité. Nous remercions le Secrétaire général de son intercession et de son ouverture et nous remercions M^{me} Susana Malcorra d'avoir fait davantage pour forger le consensus et pour éviter qu'on se dirige vers une solution ad hoc, ce que personne ne désirait.

Eu égard à la complexité et aux exigences accrues des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Groupe des 77 et de la Chine s'est longtemps battu pour une hausse du taux de remboursement des frais engagés par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui déploient leurs forces dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le taux a été maintenant révisé. C'est un pas dans la bonne direction.

Nos partenaires, les grands bailleurs de fonds, ont toujours – à juste titre d'ailleurs – insisté pour dire que toute hausse du taux ne peut intervenir que s'il existe des preuves empiriques justifiant une hausse des taux de remboursement. Il nous fallait des données pour présenter des preuves empiriques et pour trouver un dénominateur commun en vue d'une hausse de ces taux.

Le Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et d'autres questions connexes, mis sur pied en 2011, nous a offert le cadre nécessaire et servi de dénominateur commun. Le rapport du Groupe consultatif de haut niveau (A/C.5/67/10, annexe) a formulé trois recommandations clefs, afin que, premièrement, la période de rotation typique soit établie à 12 mois; deuxièmement, une réduction proportionnelle soit faite pour ce qui est des remboursements personnels aux pays fournisseurs de contingents ou aux pays fournissant des effectifs de police quand le matériel fondamental est absent ou non fonctionnel et, troisièmement, offrir une compensation juste et équitable aux pays fournisseurs de contingents, mener une enquête pour qu'une décision puisse être prise sur la base de faits réels et sur la réalité des coûts réellement engagés. L'année dernière, nous avons approuvé le rapport du Groupe consultatif de haut niveau. Cela a été une décision difficile pour nous. Nous avons assumé des obligations coûteuses.

En application de la troisième recommandation, une enquête professionnelle a été menée sur la base d'une méthodologie scientifique. Le rapport de l'enquête reconnaît clairement que 1762,55 dollars par membre du contingent par mois constitue la moyenne pondérée réelle des frais engagés par les pays fournisseurs de contingents. Le montant est authentique et crédible

et doit rester un paramètre indicatif pour les quatre prochaines années. Nous sommes heureux que la résolution 68/281 adoptée aujourd'hui salue le rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête sur la révision (A/68/813).

Nous sommes satisfaits que les taux de remboursement aient été révisés et relevés officiellement pour la première fois depuis 1992. C'est une première pour nous malgré les divergences et les contraintes. Malgré ce résultat mitigé, notre décision aujourd'hui représente un net progrès pour le maintien de la paix et pour l'Organisation. Toutefois, nous devons continuer de réviser périodiquement les taux de remboursement de façon à les aligner sur les frais réellement engagés, aussi bien corporels qu'incorporels. Cela, nous l'espérons, sera fait dans quatre ans.

Enfin, le Pakistan réaffirme son ferme attachement au maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien de la paix internationale sous les auspices des Nations Unies est la pierre angulaire de la politique étrangère du Pakistan.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 147 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (*suite*)

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/672/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.48.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 68/258 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/922)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.49.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 68/285).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/923)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.50.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 68/286).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/924)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.51.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/287).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/919)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.38.

Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/288).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 154 de l'ordre du jour.

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/925)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.52.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/289).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 155 de l'ordre du jour.

Point 156 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/926)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.53.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/290).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 156 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/927)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.54.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/291).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour (suite)

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/680/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.55.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/259 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 158 de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour (suite)

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/671/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.56.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/260 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite intervenir au titre des explications de position.

M. Ayzouki (République arabe syrienne) (parle en arabe) : Ma délégation s'est ralliée au consensus sur l'adoption de la résolution 68/260 B, relative au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Nous appuyerons également le projet de résolution sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (A/C.5/68/L.39), et ce, compte tenu de notre appui de toujours au principe selon lequel la responsabilité du financement de ces deux forces devrait être assumée par Israël, qui, en tant qu'agresseur et Puissance occupante, est à l'origine de leur mise en place. Notre position va dans le sens des principes généraux énoncés dans la résolution 1874 (S-IV), du 27 juin 1963.

Nous tenons à souligner que les rapports publiés par le Secrétariat doivent être impartiaux et non politisés. Les rapports du Secrétaire général (A/68/596 et A/68/725) sur le budget de la FNUOD ne mentionnent pas le rôle des activités militaires israéliennes dans l'appui aux groupes terroristes associés à Al-Qaida qui ont pénétré dans la zone de séparation. Ces rapports décrivent la crise syrienne comme une crise civile, alors qu'il s'agit d'une guerre contre le terrorisme.

Nous sommes surpris que les rapports indiquent que l'aéroport de Damas est fermé. Il n'a jamais fermé. Il continue d'opérer de manière ordonnée, comme de coutume. Nous demandons à ce que la Force recommence à utiliser l'aéroport de Damas et les aéroports syriens pour répondre aux besoins de la mission, étant donné que les routes qui desservent les zones d'opérations de la mission sont sûres. Par ailleurs, le retrait de la FNUOD de certaines localités a laissé la voie libre aux groupes terroristes qui attaquent les forces syriennes avec l'appui des forces d'occupation israéliennes. La FNUOD doit reprendre immédiatement ses positions d'autant que la Syrie a mis à disposition toutes les installations lui

permettant de revenir. Sa présence est essentielle à la stabilité dans la zone de séparation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 a) de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/928)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.39.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution qui est intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Je vais maintenant mettre aux voix le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13, sur lesquels un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 87 voix contre 3, avec 50 abstentions, le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 sont maintenus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble, tel que modifié. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège,

Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Zambie

Par 138 voix contre 3, avec une abstention, le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/292).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 b) de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/929)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.57, tel que modifié oralement par la Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/929).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 160 de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/920)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.40.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/294).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/921)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.37.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/295).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/930)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.58.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/296).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/931)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.59, tel que modifié oralement par la Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution, tel que modifié oralement, est adopté (résolution 68/297).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 165 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/933)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.60.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/298).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 165 de l'ordre du jour.

Point 176 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/932)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/68/L.61.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/299).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 176 de l'ordre du jour.

Point 132 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

**Rapport de la Cinquième Commission
(A/68/691/Add.2)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de décision est reproduit dans le document A/C.5/68/L.62.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision, intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 68/549 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 132 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. M. Janne Taalas, Représentant permanent adjoint de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Cinquième Commission, les membres du Bureau et tous les représentants pour le bon travail accompli. Cet exercice s'est avéré extrêmement difficile et ils ont tous fait un excellent travail.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie.

La séance est levée à 17 h 10.